



# Syndicat Intercommunal de Gestion des transports scolaires à destination des collèges

LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE - LUYNES - SAINT-ÉTIENNE-DE-CHIGNY

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DE GESTION DU  
TRANSPORT SCOLAIRE À DESTINATION DES COLLÈGES  
SÉANCE DU 26 MARS 2025

**Date de convocation**  
07/03/2025  
**Date d'envoi**  
11/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18h00 le Comité Syndical Intercommunal de Gestion du Transport Scolaire à Destination des Collège dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET, Président en exercice.

**Nombre de membres**  
En exercice : 06  
Présents : 06  
Absents : 00  
Pouvoirs : 00  
Votants : 06

**Etaient présents :**

Mesdames Christine BLIN, Sylviane FORTUN, Brigitte BESQUENT,  
Monsieur Sébastien MARAIS, Jean-Michel ARNAUD.

**Absent excusé :**

Madame /  
Monsieur /

**Assistaient également sans voix délibérative les déléguées suppléantes :**

Mesdames Danièle HOUDU et Christine MÉNORET.

**Assistaient également à la réunion sans voix délibérative :**

Monsieur Gérard PERRIER Directeur Général des Services - Ville de Luynes.  
Monsieur Raphaël SIMAR - Ville de Luynes.

**Secrétaire de séance :**

Madame Sylviane FORTUN



**DEL N° 26-03-2025/08 CONTRIBUTIONS DES COMMUNES POUR L'EXERCICE 2025.**

Le Président rappelle aux élus du Comité Syndical qu'il convient de délibérer sur les montants des contributions des communes pour l'exercice 2025.

Conformément aux orientations budgétaires qui se sont tenues le 05 mars 2025, il propose de maintenir le montant global des participations des communes à 30 000 € et de répartir cette somme entre les communes, comme indiqué dans le tableau ci-dessous et selon les modalités qui ont été exposées lors de la dernière séance du Comité Syndical.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

**APPROUVE** la proposition faite de maintenir le montant global des contributions des communes pour l'exercice 2025 à 30 000 €.

**ARRÊTE** la répartition ci-dessous entre les communes :

LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	10 285.55 €
LUYNES	12 885.24 €
SAINT ETIENNE DE CHIGNY	6 829.21 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 000.00 €</b>

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,  
Déléguée Titulaire

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : ~~03~~ **02** ~~AVR.~~ **AVR. 2025**

Et sa publication le site internet de la commune le : ~~03~~ **02** ~~AVR.~~ **AVR. 2025**

Le Président,

